

Département des Alpes de Haute Provence
COMMUNE DE SISTERON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 17 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux
Et le dix-sept du mois de NOVEMBRE

Membres en exercice :	29
Membres présents :	26
Procurations :	3
VOTES :	29
POUR :	29
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	10/11/2022

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. GALANTINI V. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. JAFFRE S. SEBANI S. FERAUD S. DERDICHE C.

PROCURATIONS : Mme Christiane TOUCHE à M. Jean-Pierre TEMPLIER
Mme Colette RODRIGUEZ à M. Daniel SPAGNOU
Mme Elodie JOURDAN à M. Bernard CODOUL

ABSENT EXCUSÉ :

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2022-10-10-SF

OBJET : Admissions en non-valeur pour créances irrécouvrables.

Budget PRINCIPAL : années 2021 à 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le comptable de la Commune de SISTERON indique n'avoir pu recouvrer auprès des débiteurs, les titres de recettes émis sur le budget PRINCIPAL de 2021 à 2022, malgré les mises en demeures et poursuites engagées selon listes de non-valeurs fournies et accompagnées des justificatifs pour les seules cotes supérieures à 160 €. Ces produits irrécouvrables représentent les sommes suivantes :

BUDGET PRINCIPAL : **305.85 €** (7 cotes - totalité de la liste 5465260111)

Monsieur le Maire propose l'admission en non-valeur des titres non recouvrés selon cette liste.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,
à l'unanimité par 29 voix POUR

ACCEPTE la mise en non-valeur des titres non recouvrés émis sur les budgets PRINCIPAL durant les exercices 2021 à 2022 selon la liste mentionnée ci-dessus.

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal aux comptes 6541 et 6542.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU

ANNEXE liste détaillée des cotes présentées

EDITION HELIOS 004024 TRES. SISTERON-LA MOTTE - Présentation en non valeurs

20001 - SISTERON - Exercice 2022

Numéro de la liste 5465260111 arrêtée à la date du 07/06/2022

7 pièces présentes pour un total de

305,85 €

c/6541

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Particulier	3	Pièces pour	269,25 €
	Personne physique - Artisan Commerçant Agriculteur	1	Pièces pour	6,30 €
	Personne morale de droit privé - Société	3	Pièces pour	30,30 €
Catégories de produits	DIVERS	7	Pièces pour	305,85 €
Motifs de présentation	Décédé et demande renseignement négative	1	Pièces pour	244,78 €
	RAR inférieur seuil poursuite	6	Pièces pour	61,07 €
	Certificat d irrecouvrabilité pour le débiteur	1	Pièces pour	244,78 €
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	6	Pièces pour	61,07 €
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	1	Pièces pour	244,78 €
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	0	Pièces pour	0,00 €
	Supérieur ou égal à 5000	0	Pièces pour	0,00 €
Exercice de P.E.C	2022	1	Pièces pour	244,78 €
	2021	6	Pièces pour	61,07 €

Nom du redevable	Motif de la présentation	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Montant restant à recouvrer	Nature Juridique
X	RAR inférieur seuil poursuite	2021	T-1009	1	7336-91-	17,70 €	Société
X	RAR inférieur seuil poursuite	2021	T-982	1	7336-91-	6,30 €	Artisan Co
X	RAR inférieur seuil poursuite	2021	T-983	1	7336-91-	6,30 €	Société
X	RAR inférieur seuil poursuite	2021	T-987	1	7336-91-	6,30 €	Société
X	RAR inférieur seuil poursuite	2021	T-733	1	7066-64-	13,47 €	Particulier
X	Certificat d irrecouvrabilité pour le débiteur	2022	T-347	1	70878-112-	244,78 €	Particulier
X	RAR inférieur seuil poursuite	2021	T-1712	1	70632-422-	11,00 €	Particulier
					TOTAL	305,85 €	

Mis en ligne le 18/11/2022 à 14h40

REÇU EN PREFECTURE
le 18/11/2022

Application agréée E-legalite.com